

Extrait du registre des délibérations  
du bureau de la Communauté de communes du Val d'Amour

République Française  
Département du Jura

## Séance du 14 septembre 2026

Date de convocation : 09 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, lundi 14 septembre à 18h00 le Bureau de la Communauté de communes du Val d'Amour régulièrement convoqué, s'est réuni à Chamblay au nombre prescrit par la loi, en présence du Président : Etienne Rougeaux.

**Objet : Avenant n°2 au marché de révision du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi)**

**N° 155/2026**

10 membres · 9 présents · 0 représenté · 1 excusé · 9 votants

**Présents :**

Mesdames Pate, Valot, Desarbres, Giancatarino, Sermier.

Messieurs Rougeaux, Ramaux, Bouton, Rochet.

**Excusée :**

Madame Jahier.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le marché de révision du plan local d'urbanisme intercommunal conclu avec le bureau d'études Citadia, devenu ScET, ayant déjà fait l'objet d'un premier avenant,

Considérant que l'avancement de la procédure de révision du PLUi rend nécessaire la définition précise de l'enveloppe urbaine du territoire, prestation non prévue au marché initial,

Considérant que le bureau d'études ScET propose de réaliser cette prestation complémentaire pour un montant de 5 562,50€ HT (6 675,00€ TTC),

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve l'avenant n°2 au marché de révision du PLUi avec le bureau d'études ScET, pour un montant de 5 562,50€ HT (6 675,00€ TTC), portant le montant total du marché à 218 937,00€ TTC,
- Autorise Monsieur le Président à signer ledit avenant ainsi que tout document afférent à son exécution.

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus.

Etienne Rougeaux  
Le Président



Virginie Pate  
Secrétaire de séance

